

Pôle 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Laurence ELIAS
Tél : 04.90.27.76.27
correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr

Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ
Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

49 rue Thiers
840077 AVIGNON Cedex 04
Horaires d'ouverture :
08h30 – 12h
13h30 – 16h30
Accès personnels à mobilité réduite
26 rue ND des sept douleurs

**MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS 1^{ER} DEGRÉ
Phase interdépartementale - rentrée scolaire 2024
Demande formulée au titre du handicap**

Références : BOEN n°39 du 19/10/2023

Dans le cadre de leur demande de mobilité interdépartementale, les enseignants peuvent solliciter l'octroi de deux bonifications (non cumulatives) au titre du handicap selon les modalités suivantes :

- La bonification n°1 (100 points) :
le justificatif attestant que l'enseignant entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) doit être joint directement à la confirmation de demande de mutation.
- La bonification n°2 (800 points) :
le formulaire de demande de bonification handicap n°2, **téléchargeable dans SIAM (annexe 1)**, ainsi que les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne en situation de handicap, seront à envoyer par courrier ou par mail au correspondant handicap, à l'attention du Docteur ARNAL, médecin de prévention, **sous couvert du correspondant handicap relais au pôle 1^{er} degré** de la DSDEN 84.

Attention délai de rigueur pour envoyer le dossier : **jeudi 30 novembre 2023.**

Adresse postale : DSDEN de Vaucluse _ Pôle 1^{er} degré _ correspondant handicap _
49 Rue Thiers _ 84077 Avignon Cedex 4.

Adresse mail : correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr

L'attestation de transmission du dossier de demande de bonification handicap n°2 **téléchargeable dans SIAM (annexe 3)** sera jointe à la confirmation de demande de mutation à retourner signée avant le 14/12/2023..